



Section européenne anglais

Présentation de la section

En section Euro, les élèves bénéficient de 1,75h de cours en plus à leur horaire habituel d'anglais : une heure de cours hebdomadaire en anglais d'une autre discipline dite DNL - Discipline Non Linguistique (Histoire-Géographie, Maths, SES ou SVT) et 0,75h d'anglais.

Tous les élèves admis et affectés en classe de Seconde Générale, et qui auront été retenus à l'issue d'une étude de dossier menée par les professeurs de la Section Euro peuvent entrer en seconde européenne. Il n'est pas indispensable d'avoir fait une section européenne au collège.

Pour être admis, il est important d'être motivé, d'avoir un bon niveau en anglais et des résultats satisfaisants dans toutes les matières, d'être intéressé par la culture et la civilisation du monde anglophone et d'avoir envie de participer à l'oral.



Le choix de l'option européenne n'ouvre pas droit à dérogation sur secteur ni à une affectation d'office au lycée CHATEAUBRIAND

Validation-Mention

Pour obtenir la mention section européenne au Baccalauréat, il faut :

- Avoir obtenu une moyenne égale ou supérieure à 12/20 sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de Première et Terminale) en anglais
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à une évaluation spécifique de contrôle continu visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue, acquis au cours de la scolarité en section européenne.

Procédure d'inscription

Les places étant limitées à 75, un dossier de candidature doit être adressé pour le

Vendredi 17 mai 2024, par dépôt au lycée ou envoi postal :

Lycée CHATEAUBRIAND
Candidature EURO
136 Boulevard de Vitré
CS 10637
35706 RENNES CEDEX 7

Le dossier d'inscription doit contenir :

- La feuille d'inscription complétée et signée,
- Tous les bulletins de la classe de 4^e,
- Le(s) bulletin(s) de 3^e en votre possession,
- L'avis du professeur d'anglais,
- L'avis du professeur principal.

Ce dossier est disponible sur le site du lycée